

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**CMNE ST BAZILE DE MEYSSAC**

**PRINCIPAL**

Numéro SIRET : 21191840400016

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE MEYSSAC

**M 14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voqué par nature**

**ANNEE 2021**

## SOMMAIRE

pages			
	<b>I. Informations générales (6)</b>		
p.	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II. Présentation générale du budget</b>		
p.	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p.	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III. Vote du budget</b>		
p.	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p.	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
p.	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p.	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p.	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV. Annexes (7)</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p.	A1.01 - Présentation croisée par fonction - Opérations non ventilées		
p.	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		
p.	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		
p.	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		
p.	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p.	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		
p.	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		
p.	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		
p.	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
p.	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		
p.	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p.	A4 - Etat des provisions		
p.	A5 - Etalement des provisions		
p.	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p.	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p.	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p.	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.(2)		
p.	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
p.	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM- Invest. (3)		
p.	A8 - Etat des charges transférées		
p.	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
p.	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		
p.	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p.	B1.5- Etat des autres engagements donnés		
p.	B1.6 - Etat des engagements reçus		
p.	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
p.	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p.	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p.	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.	C1 - Etat du personnel		
p.	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)		
p.	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p.	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
p.	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
p.	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
p.	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
p.	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-4 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

19118184	CMNE ST BAZILE DE MEYSSAC	BUDGET 2021
----------	---------------------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	133
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COMMUNAUTE DE COMMUNES MIDI CORREZIEN	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population		
2	Produit des impositions directes / population		
3	Recettes réelles de fonctionnement / population		
4	Dépenses d'équipement brut / population		
5	Encours de dette / population		
6	DGF / population		
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépense de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'appliquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit de la moyenne de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI propre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

**II -** En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

**III - Les provisions sont :**

- budgétaires (délibération n° ..... du ).

**IV -** La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

**V - Le présent budget a été voté :**

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(2) Rayer la mention inutile

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	143 924,35	112 878,27
+		+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		31 046,08
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		143 924,35	143 924,35

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	48 872,75	113 900,75
+		+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	3 745,49	17 573,80
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	78 856,31	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		131 474,55	131 474,55

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		275 398,90	275 398,90
----------------------------	--	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	51 013,66		49 898,68		49 898,68
012	CHARGES DE PERSONNEL	42 650,07		45 752,14		45 752,14
014	ATTENUATION DE PRODUITS	12 000,00		13 000,00		13 000,00
65	Autres charges de gestion courante	19 410,00		23 640,00		23 640,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>125 073,73</b>		<b>132 290,82</b>		<b>132 290,82</b>
66	Charges financières	2 500,00		2 500,00		2 500,00
68	Dotations aux provisions (4)					
67	Charges exceptionnelles	400,00		900,00		900,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00				
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>132 973,73</b>		<b>135 690,82</b>		<b>135 690,82</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	54 804,93		8 233,53		8 233,53
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)	585,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>55 389,93</b>		<b>8 233,53</b>		<b>8 233,53</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>188 363,66</b>		<b>143 924,35</b>		<b>143 924,35</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
-----------------------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>143 924,35</b>
------------------------------------------------------	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 930,07		880,00		880,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	2 289,00		2 400,00		2 400,00
73	Impôts et taxes	59 693,00		60 140,00		60 140,00
74	Dotations, subventions de participations	40 008,20		39 808,27		39 808,27
75	Autres produits de gestion courante	9 500,00		9 500,00		9 500,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>113 420,27</b>		<b>112 728,27</b>		<b>112 728,27</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 200,00		150,00		150,00
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>114 620,27</b>		<b>112 878,27</b>		<b>112 878,27</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>114 620,27</b>		<b>112 878,27</b>		<b>112 878,27</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>31 046,08</b>
-----------------------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>143 924,35</b>
------------------------------------------------------	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>8 233,53</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 882,00		3 000,00		3 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	56 214,03	3 745,49	16 456,17		20 201,66
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	68 018,61				
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>131 114,64</b>	<b>3 745,49</b>	<b>19 456,17</b>		<b>23 201,66</b>
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	16 698,49		18 348,49		18 348,49
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 698,49</b>		<b>18 348,49</b>		<b>18 348,49</b>
<b>45...1</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>147 813,13</b>	<b>3 745,49</b>	<b>37 804,66</b>		<b>41 550,15</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)	2 844,00		11 068,09		11 068,09
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 844,00</b>		<b>11 068,09</b>		<b>11 068,09</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>150 657,13</b>	<b>3 745,49</b>	<b>48 872,75</b>		<b>52 618,24</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	78 856,31
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>131 474,55</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Propo.)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	47 467,48	17 573,80	12 743,71		30 317,51
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	40 000,00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>87 467,48</b>	<b>17 573,80</b>	<b>12 743,71</b>		<b>30 317,51</b>
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	9 285,59		15 978,93		15 978,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)			65 028,00		65 028,00
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	848,49		848,49		848,49
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées a des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>10 134,08</b>		<b>81 855,42</b>		<b>81 855,42</b>
<b>45...2</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>97 601,56</b>	<b>17 573,80</b>	<b>94 599,13</b>		<b>112 172,93</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	54 804,93		8 233,53		8 233,53
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	585,00				
041	Opérations patrimoniales (5)	2 844,00		11 068,09		11 068,09
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>58 233,93</b>		<b>19 301,62</b>		<b>19 301,62</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>155 835,49</b>	<b>17 573,80</b>	<b>113 900,75</b>		<b>131 474,55</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>131 474,55</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 233,53</b>
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 1</b>

**1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)**

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	49 898,68		49 898,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 752,14		45 752,14
014	Atténuations de produits	13 000,00		13 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	23 640,00		23 640,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières	2 500,00		2 500,00
67	Charges exceptionnelles	900,00		900,00
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		8 233,53	8 233,53
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>135 690,82</b>	<b>8 233,53</b>	<b>143 924,35</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
-------------------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>143 924,35</b>
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	18 348,49		18 348,49
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	3 000,00		3 000,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	20 201,66	11 068,09	31 269,75
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>41 550,15</b>	<b>11 068,09</b>	<b>52 618,24</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>78 856,31</b>
------------------------------------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>131 474,55</b>
-----------------------------------------------------	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi -budgétaires ;  
(2) Voir liste des opérations d'ordre ;  
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;  
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état ( voir le détail Annexe IV A9) ;  
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation . En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur .



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 2</b>

**2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)**

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	880,00		880,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 400,00		2 400,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en regie</i>			
73	Impôts et taxes	60 140,00		60 140,00
74	Dotations, subventions de participations	39 808,27		39 808,27
75	Autres produits de gestion courante	9 500,00		9 500,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	150,00		150,00
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>112 878,27</b>		<b>112 878,27</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	31 046,08
-------------------------------------------	-----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>143 924,35</b>
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)	15 978,93		15 978,93
13	Subventions d'investissement	30 317,51		30 317,51
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	848,49		848,49
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		11 068,09	11 068,09
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)</i>			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin.</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		8 233,53	8 233,53
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>47 144,93</b>	<b>19 301,62</b>	<b>66 446,55</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
------------------------------------------------------------	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	65 028,00
-----------------------------------	-----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>131 474,55</b>
-----------------------------------------------------	-------------------

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	51 013,66	49 898,68	
60	Achats & variation des stocks	9 800,00	9 700,00	
60611	Eau et assainissement	800,00	700,00	
60612	Énergie-Électricité	3 200,00	4 000,00	
60621	Combustibles	100,00	100,00	
60622	Carburants	600,00	500,00	
60624	Produits de traitement	100,00	100,00	
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	100,00	
60631	Fournitures d'entretien	500,00	700,00	
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	1 000,00	
60633	Fournitures de voirie	1 200,00	1 200,00	
60636	Vêtements de travail	300,00	300,00	
6064	Fournitures administratives	600,00	600,00	
6068	Autres matières et fournitures	400,00	400,00	
61	Services extérieurs	24 893,66	23 998,68	
6135	Locations mobilières	1 500,00	1 000,00	
61522	Bâtiments	3 500,00	3 983,72	
615221	Bâtiments publics	3 500,00	3 983,72	
61523	Voies et réseaux	12 393,66	10 674,96	
61551	Matériel roulant	500,00	500,00	
61558	Autres biens mobiliers	100,00	100,00	
6156	Maintenance	3 500,00	4 000,00	
6161	Multirisques	2 700,00	2 800,00	
617	Études et recherches		340,00	
6182	Documentation générale et technique	300,00	200,00	
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	200,00	
6188	Autres frais divers	200,00	200,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	250,00		
6228	Divers	50,00		
6231	Annonces et insertions	200,00	200,00	
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	3 000,00	
625	Déplacements, missions et réceptions	300,00	300,00	
6256	Missions	300,00	300,00	
6261	Frais d'affranchissement	300,00	300,00	
6262	Frais de télécommunications	800,00	800,00	
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	400,00	400,00	
62875	Aux communes membres du GFP	9 887,00	10 000,00	
62878	A d'autres organismes	213,00	300,00	
63512	Taxes foncières	800,00	800,00	
63513	Autres impôts locaux	20,00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	42 650,07	45 752,14	
6218	Autre personnel extérieur	5 700,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50,00	50,00	
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	700,00	300,00	
64	Charges de personnel	36 200,07	45 402,14	
6411	Personnel titulaire	13 808,07	25 000,00	
6413	Personnel non titulaire	11 000,00	5 000,00	
64168	Autres emplois d'insertion		552,14	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 000,00	6 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 000,00	6 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	450,00	500,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 300,00	1 700,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	122,00	150,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	200,00	200,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	120,00	100,00	
648	Autres charges de personnel	200,00	200,00	
6488	Autres charges	200,00	200,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	12 000,00	13 000,00	
739	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	12 000,00	13 000,00	
7392	Prélèvements pour reversements de fiscalité	12 000,00	13 000,00	
73921	Prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales	12 000,00	13 000,00	
739211	Attributions de compensation	12 000,00	13 000,00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	19 410,00	23 640,00	
6531	Indemnités	17 800,00	21 000,00	
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	1 500,00	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	600,00	600,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	540,00	
6588	Autres charges diverses de gestion courante	10,00	540,00	
65888	Autres	10,00	540,00	
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>			
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>	125 073,73	132 290,82	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	2 500,00	2 500,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 500,00	2 500,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	400,00	900,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	150,00	
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	750,00	
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)	5 000,00		
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	132 973,73	135 690,82	
023	Virement à la section d'investissement	54 804,93	8 233,53	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	585,00		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	585,00		
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	55 389,93	8 233,53	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	55 389,93	8 233,53	
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	188 363,66	143 924,35	
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>			
				+
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>			
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			143 924,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	1 930,07	880,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	352,77	800,00	
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 577,30	80,00	
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	2 289,00	2 400,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	489,00	500,00	
708	Autres produits	1 800,00	1 900,00	
7087	Remboursements de frais	1 800,00	1 900,00	
70876	Par le GFP de rattachement		1 800,00	
70878	par d'autres redevables	1 800,00	100,00	
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	59 693,00	60 140,00	
73111	Impôts directs locaux	55 179,00	55 140,00	
732	Fiscalité reversée	514,00		
7322	Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds	514,00		
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	514,00		
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	4 000,00	5 000,00	
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions de participations</b>	40 008,20	39 808,27	
7411	Dotations forfaitaire	23 918,00	23 918,00	
74121	Dotations de solidarité rurale	4 799,00	4 799,00	
74127	Dotations nationales de péréquation	3 721,00	3 721,00	
742	Dotations aux élus locaux	6 066,00	6 066,00	
744	FCTVA	1 494,20	1 204,27	
747	Participations	10,00	100,00	
74718	Autres	10,00	100,00	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	9 500,00	9 500,00	
752	Revenus des immeubles	9 500,00	9 500,00	
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>	113 420,27	112 728,27	

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	1 200,00	150,00	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	500,00		
7713	Libéralités reçues	500,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	700,00	150,00	
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	114 620,27	112 878,27	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	114 620,27	112 878,27	
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>			
				+
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>			31 046,08
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			143 924,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;  
 (2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;  
 (3) Hors restes à réaliser ;  
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = D1 040 ;  
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
 (8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	6 882,00	3 000,00	
2031	Frais d'études	6 882,00	3 000,00	
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	56 214,03	16 456,17	
211	Terrains		1 500,00	
2111	Terrains nus		1 500,00	
21311	Hôtel de ville		334,62	
21318	Autres bâtiments publics		1 265,38	
2152	Installations de voirie	53 960,00	12 747,77	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 100,00		
216	Collections et oeuvres d'art	154,03	608,40	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	154,03	608,40	
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	68 018,61		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	68 018,61		
	<b>Total individualisé en opérations (5)</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>131 114,64</b>	<b>19 456,17</b>	
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	16 698,49	18 348,49	
164	Emprunts auprès des établissements financiers	15 850,00	17 500,00	
1641	Emprunts en euros	15 850,00	17 500,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	848,49	848,49	
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées a des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>16 698,49</b>	<b>18 348,49</b>	
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>147 813,13</b>	<b>37 804,66</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections (7)</b>			
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	2 844,00	11 068,09	
2151	Réseaux de voirie		11 068,09	
2152	Installations de voirie	2 844,00		
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	2 844,00	11 068,09	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	150 657,13	48 872,75	
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			3 745,49
				+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			78 856,31
				=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			131 474,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement ;

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042 ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	47 467,48	12 743,71	
132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	31 525,00	3 304,20	
1323	Départements	31 525,00	3 304,20	
134	Fonds affectés à l'équipement non amortissable	15 942,48	9 439,51	
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	15 942,48	9 439,51	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	40 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements financiers	40 000,00		
1641	Emprunts en euros	40 000,00		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>			
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	87 467,48	12 743,71	
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds et réserves</b>	9 285,59	81 006,93	
10222	F.C.T.V.A.	9 285,59	15 978,93	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		65 028,00	
<b>138</b>	<b>Autres subventions d'investissement non transférables</b>			
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	848,49	848,49	
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
<b>26</b>	<b>Participation et créances rattachées à des particip.</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
	<b>Total des recettes financières</b>	10 134,08	81 855,42	
<b>45...2.</b>	<b>Opé. pour compte de tiers (5)</b>			
	<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	97 601,56	94 599,13	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	54 804,93	8 233,53	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)	585,00		
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	585,00		
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	585,00		
28051	Concessions et droits similaires	585,00		
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>55 389,93</b>	<b>8 233,53</b>	
041	Opérations patrimoniales (8)	2 844,00	11 068,09	
2031	Frais d'études	2 844,00	11 068,09	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>58 233,93</b>	<b>19 301,62</b>	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>155 835,49</b>	<b>113 900,75</b>	
				+
	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			<b>17 573,80</b>
				+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			
				=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>131 474,55</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A3 pour le détail des opérations pour compte de tiers ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation") ;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041 ;

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 20201**  
**LIBELLE : Travaux de voirie communale vers La Brunie**

**POUR INFORMATION**

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	27 314,64	3 745,49	1 540,20		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>			1 540,20		
2031	Frais d'études			1 540,20		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	27 314,64	3 745,49			
2152	Installations de voirie	27 314,64	3 745,49			
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	7 570,00	9 439,51
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	7 570,00	9 439,51
134	Fonds affectés à l'équipement non amortissable	7 570,00	9 439,51
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	7 570,00	9 439,51
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	11 723,82

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 20202

LIBELLE : Voiries communales

## POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>			11 600,00		
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			11 600,00		
2152	Installations de voirie			11 600,00		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	9 000,00	
13	Subventions d'investissement	9 000,00	
132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	9 000,00	
1323	Départements	9 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	2 600,00
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 201902

LIBELLE : BUREAUTIQUE CERIG

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	2 060,40				
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	2 060,40				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 060,40				
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	1 003,80	
13	Subventions d'investissement	1 003,80	
134	Fonds affectés à l'équipement non amortissable	1 003,80	
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	1 003,80	
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	1 003,80

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 202101

LIBELLE : RESTAURATION REGISTRES

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>			608,40		
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			608,40		
216	Collections et oeuvres d'art			608,40		
2168	Autres collections et oeuvres d'art			608,40		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		304,20
13	Subventions d'investissement		304,20
132	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables		304,20
1323	Départements		304,20
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	304,20
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

## OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 202102

## LIBELLE : ISOLATION LOGEMENT

## POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>			1 265,38		
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			1 265,38		
21318	Autres bâtiments publics			1 265,38		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	1 265,38
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 202103

LIBELLE : ISOLATION BATIMENT MAIRIE

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>			334,62		
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			334,62		
21311	Hôtel de ville			334,62		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	334,62
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 502017

LIBELLE : ELABORATION D'UN PAB

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 1/1/2021	Restes à réaliser N-1 (2) (4) a	Propositions nouvelles (3)	Vote (3) b	Montant pour information (4) b
	<b>DEPENSES</b>	2 752,80		1 147,77		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	2 752,80				
2031	Frais d'études	2 752,80				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			1 147,77		
2152	Installations de voirie			1 147,77		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>					
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2) c	Recettes de l'exercice d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>		
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>	1 147,77
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>	

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er rembour- sement	Nominal  (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodi- cité des remb. (6)	Profil d'amo. (7)	Possi. remb. antici. partiel O/N	Catég. empr (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu- ariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					253 306,00									
<b>1641 Emprunts en euros (Total)</b>					253 306,00									
LOGEMENT SOCIAL MAIRIE(N *1080730)	CDC	30/01/2007		01/02/2008	35 000,00	V		3,75		---	A	C		
REAMENAGEMENT MAIRIE(N *0269334)	CREDIT LOCAL FRANCE	15/01/2008		01/04/2008	50 000,00	F		4,71		---	T	C		
LOGEMENT SOCIAL 2(N *1193686)	CDC	03/05/2011		01/06/2012	56 306,00	V		2,60		---	A	C		
ACHAT TERRAIN BUISSON(N *1317543)	CREDIT AGRICOLE	01/06/2016		01/09/2016	12 000,00	F		1,40		---	T	C		
EMPRUNT PAB 2019(N *MW1065)	CREDIT AGRICOLE	06/10/2020		10/12/2019	100 000,00	F		1,19		---	T	C		
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
<b>Total général</b>					253 306,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2021										
	Couverture ? O/N  (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 1/1/2021	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index  (5)	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				146 895,90					17 417,52	2 161,82	
1641 Emprunts en euros (Total)				146 895,90					17 417,52	2 161,82	
LOGEMENT SOCIAL MAIRIE(N *1080730)				5 522,94	1,08	V		1,75	2 730,16	82,52	
REAMENAGEMENT MAIRIE(N *0269334)				9 908,27	2,00	F		4,71	4 626,02	559,58	
LOGEMENT SOCIAL 2(N *1193686)				30 511,51	8,42	V		1,35	3 241,39	335,39	
ACHAT TERRAIN BUISSON(N *1317543)				6 802,85	5,42	F		1,40	1 199,03	89,01	
EMPRUNT PAB 2019(N *MW1065)				94 150,33	16,70	F		1,19	5 620,92	1 095,32	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
<b>Total général</b>				146 895,90					17 417,52	2 161,82	

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

### A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2021 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>								
<b>Barrière simple B</b>								
<b>TOTAL B</b>								
<b>Option d'échange C</b>								
<b>TOTAL C</b>								
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>								
<b>TOTAL D</b>								
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>								
<b>TOTAL E</b>								
<b>Autres types de structure F</b>								
<b>TOTAL F</b>								
<b>TOTAL GENERAL</b>								

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>						
<b>Barrière simple B</b>						
<b>TOTAL B</b>						
<b>Option d'échange C</b>						
<b>TOTAL C</b>						
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D</b>						
<b>TOTAL D</b>						
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>						
<b>TOTAL E</b>						
<b>Autres types de structure F</b>						
<b>TOTAL F</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b> <b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/2021 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêt (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat ;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
TOTAL			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

---

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES I = A + B</b>	17 500,00	I
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	17 500,00	
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	17 500,00	
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	17 500,00	3 745,49	78 856,31	100 101,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) III = a + b</b>	24 212,46	III
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	15 978,93	
10222	F.C.T.V.A.	15 978,93	
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement		
10228	Autres fonds		
13146	Attributions de compensation d'investissement		
13156	Attributions de compensation d'investissement		
13246	Attributions de compensation d'investissement		
13256	Attributions de compensation d'investissement		
138	Autres subventions d'investissement non transférables		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>	8 233,53	
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
29	Prov. dépréciation immobilisations		
39	Prov. dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréciation comptes de tiers		
59	Prov. dépréciation comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement	8 233,53	

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	24 212,46	17 573,80		65 028,00	106 814,26

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)</b>	100 101,80
<b>Ressources propres disponibles (IV)</b>	106 814,26
<b>Solde (V = IV - II) (6)</b>	6 712,46

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

Date de la délibération : ...../...../.....

Intitulé de l'opération :

DEPENSES 45..1				RECETTES 45..2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**  
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)
Année	Profil							
TOTAL GENERAL								



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**  
(art. L.2313-1 6°, L. 5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Taux (3)	Index (4)	Taux actuar. (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en intérêts (8)	en capital

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
---------------------------------------------------	-----------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>Fonctionnement</b>					
6574	0	0	CROIX ROUGE FRANCAISE	0	50,00
6574	0	0	J. M. F.	0	30,00
6574	0	0	RADIO VICOMTE	0	30,00
6574	0	0	ASSOCIATION ABC	0	70,00
6574	0	0	FOIRE GRASSE DE MEYSSAC	Pers. droit privé : Associations	40,00
6574	0	0	RUGBY CLUB PAYS DE MEYSSAC	0	80,00
6574	0	0	SOCIETE CHASSE ST BAZILE DE MEYSSAC	0	90,00
6574	0	0	FNACA MEYSSAC	0	30,00
6574	0	0	DIVERS	Pers. droit privé : Associations	180,00

(1) indiquer l'article d'imputation de la subvention;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b> <b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b> <b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B2.1</b> <b>B2.2</b> <b>B3</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT(4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>			0,43	0,43	0,43		0,43
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C		0,43	0,43	0,43		0,43
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>						0,46	0,46
adjoint technique	C					0,46	0,46
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>			0,43	0,43	0,43	0,46	0,89

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité sur l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail=100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail=80%) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				9 065,91		
adjoint technique	C	TECH	354,00	2 492,50	3-3-3°	CDI
adjoint technique	C	TECH	355,00	6 040,40	3-3-3°	CDD
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	C	TECH		533,01	A	CONTRAT PEC
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>				9 065,91		

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels .

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser) .

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER (articles L.2313-1 et L.2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais .

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc ... et autres lieux désignés par la commune ou l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	<b>C3.1</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A</b>	<b>C3.3</b>
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A</b>	<b>C3.4</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal.	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation		%	%	%		%
TFPB	110 700,00	%	39,96	%	44 236,00	%
TFPNB	9 400,00	%	148,63	%	13 971,00	%
CFE		%	%	%		%
<b>TOTAL</b>	<b>120 100,00</b>	<b>%</b>			<b>58 207,00</b>	<b>%</b>

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE - SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice  
 Nombre de membres présents  
 Nombre de suffrages exprimés

VOTES :    Pour  
               Contre  
               Abstentions

Date de convocation :

Présenté par ,  
 A le  
 ,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session .  
 A , le

Les membres

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A , le